



# Commission Régionale Agroenvironnementale et Climatique

Rennes, le 09 septembre 2015

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne**

*Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales*



**Côtes d'Armor  
le Département**



**Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT**



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE



# Introduction

A/ Le **cadre national** a été approuvé par la Commission européenne le 30 juin

B/ Le **PDRB** a été adopté le 12 août

C/ Approbation du compte-rendu de la CRAEC du 3 février 2015



# Ordre du jour



## → Breizh bocage

- Validation stratégies territoriales
- Demande arbitrage CRAEC

## → Bilan MAEC 2015

- Bilan provisoire programmation 2015
- Maquette budgétaire
- Perspectives 2016

## → Cadrages techniques

- Orientations techniques proposées
- Principe de reprise CAB/MAB
- Cahiers d'enregistrement
- Finalisation cahiers des charges

## → Animation, accompagnement

- Objectifs de l'accompagnement
- Feuille de route pour la mise en place de l'accompagnement
- Nouvel appel à projet PAEC<sup>3</sup> 2016



## Breizh bocage



- 34 territoires ont élaboré une stratégie territoriale en faveur du bocage. Chacun d'entre eux a été auditionné depuis décembre dernier par un comité composé d'instructeurs et financeurs.
- Chaque territoire a estimé les ressources financières nécessaires à la conduite de sa stratégie. Le total représente :
  - 75 % de l'enveloppe animation (7,4 M€)
  - 55 % de l'enveloppe travaux (18 M€)



# Breizh bocage



## → Comitologie Breizh bocage et gouvernance

- Un comité départemental (GUSI + financeurs) prépare la présentation des dossiers pour le comité régional. Les GUSI jugent de l'éligibilité des dossiers.
- Le comité régional Breizh Bocage constitue le comité de sélection et de pilotage du programme, il sélectionne sur la base des critères validés par le comité de suivi des fonds européens. Il se réunit 2 à 3 fois par an.
- Il rend compte à la Commission Régionale Agro-environnementale et Climatique (CRAEC) de son avancement et lui soumet pour arbitrage définitif, les points posant problème.
- Outre ces instances, il est envisagé la mise en place d'un comité technique. Il s'agira d'une instance de débat et de proposition, en amont du comité régional, à vocation technique et prospective. Il aura notamment pour rôle de travailler à l'élaboration du cahier des charges (1 à 2 réunions par an). Il remplace le «comité régional élargi».



## → Demande d'arbitrage

- Bassin versants de la Flume et Grand Bassin de l'Oust.
  - Présentation d'une stratégie claire visant la protection du bocage existant et la reconstitution de nouveaux linéaires. Cependant l'ambition reste très limitée, du fait d'un autofinancement réduit car préférentiellement destiné aux actions sur les milieux aquatiques...
- Association Terres et bocage
  - Présentation d'une stratégie claire et volontariste de la part des adhérents de l'association. Le problème tient à la représentation du territoire de l'association (celui des terres des adhérents), peu lisible et mouvant. Proposition a été faite de s'appuyer sur des territoires où une stratégie a été par ailleurs mobilisée.



# MAEC & bio 2015 - Bilan programmation



## Synthèse provisoire des dossiers MAEC et bio déposés le 15 juin 2015

	Nombre de contrats	estimation financière haute	Total surfaces (ha)	surface moyenne
SPE1 (évolution 12 % maïs, 70 % herbe)	127	7 627 696 €	7 226	57,2
SPM1 (maintien 12 % maïs, 70 % herbe)	952	43 644 123 €	48 534	50,9
SPE1 (évolution 18 % maïs, 65 % herbe)	185	10 992 539 €	11 628	62,5
SPM2 (maintien 18 % maïs, 65 % herbe)	243	12 957 544 €	16 197	66,7
SPE3 (évolution 28 % maïs, 55 % herbe)	82	4 187 467 €	5 982	73,0
SPM3 (maintien 28 % maïs, 55 % herbe)	71	2 618 762 €	4 761	67,1
SPE9 (monogastrique)	21	1 042 036 €	1 489	70,9
SHP2 (herbus du Mt-St-Michel)	1	188 600 €	800	
<b>Sous total MAEC Système</b>	<b>1 682</b>	<b>83 258 766 €</b>	<b>96 617</b>	
API (abeilles)	60	1 449 735 €		
PRM (Protection des Races Menacées)	159	1 296 700 €		
MAET (eau et biodiversité)	295	3 968 599 €	4 928	16,7
<b>Sous total MAEC</b>	<b>2 196</b>	<b>89 973 800 €</b>	<b>101 545</b>	
MAB (2 ans en moyenne - 130€/ha)	758	5 518 240 €	21 224	
CAB (3 ans en moyenne - 200 €/ha)	315	5 678 400 €	9 464	
<b>sous total bio</b>	<b>1 073</b>	<b>11 196 640 €</b>	<b>30 688</b>	
<b>total prévision 2015</b>	<b>3 269</b>	<b>101 170 440 €</b>	<b>132 233</b>	



# MAEC & bio 2015 - Bilan programmation



## Rappel Maquette MAEC et bio

en M€	MAE 2014-2020	AB 2014-2020	Total MAE + AB 2014-2020	%	Total MAE + AB 2007- 2013	%
FEADER	63	28	91	50%	27,9	28%
Etat	44,7	11	55,7	30%	30,8	31%
Région	14,7		14,7	8%	18,9	19%
AELB	16	2	18	10%	17,5	17%
CG22	1	0,5	1,5	1%	1,6	2%
CG29	1,2	0,5	1,7	1%	1,2	1%
CG35	0,1		0,1	0%	2,1	2%
CG56			0	0%	0,8	1%
<b>Total</b>	<b>140,7</b>	<b>42</b>	<b>182,7</b>	<b>100%</b>	<b>100,6</b>	<b>100%</b>



# MAEC & bio 2015 - Bilan programmation



## → La gestion financière : maquette 2015

En M €	Maquette initiale 2015		Réévaluation envisagée 2015		
	MAEC	CAB/MAB	MAEC	CAB/MAB	Total MAEC/AB
Etat	9,4 (dont 1 PITE)	3,4	10,5 (dont 2,1 PITE)	3,4	13,9
Région	2,8		4,5		4,5
AELB	3,2	0,4	10	0,5	10,5
CG22	0,2	0,05	0,2	0,05	0,25
CG29	0,2	0,05	0,2	0,05	0,25
CG35	0		0,06		0,06
Total 2015	15,8	3,9	25,46	3,9	29,46



# MAEC 2015 - Bilan programmation

→ La gestion financière : modalités de financement

Prévision MAEC, MAB/CAB 2015

en M€	Maquette initiale 2015	Réévaluation envisagée 2015
<b>FEADER</b>	31,4	71,74
<b>Etat</b>	12,8	13,9
<b>Région</b>	2,8	4,5
<b>AELB</b>	3,6	10,5
<b>CD22</b>	0,2	0,25
<b>CD29</b>	0,2	0,25
<b>CD35</b>	0,1	0,06
<b>Total 2015</b>	51,0	101,2

→ Dans cette hypothèse : 79 % de FEADER serait mobilisé



# MAEC 2015 - Bilan programmation



- Prospective 2016 : vers une sélection ?
  - Territorialisation
  - Type de dossier
  
- Mode de concertation, feuille de route ?



# MAEC

## Cadrage technique

### → Choix de l'option du prorata

- Choix de l'**option 2** : les surfaces admissibles aux MAEC sont les surfaces « physiques » sans application du prorata, déduction faite des parcelles où plus de 80 % d'éléments non admissibles sont présents.
- L'option choisie vaut pour toute la région, pour toute la période, et pour toutes les MAEC surfaciques (à l'exception des TO Ouvert)



# MAEC

## Cadrage technique

### → Mesure « ouverture de milieu et absence de fertilisation » (*Landes fauchées par exemple*)

- Pour Herbe\_03 : exclusion des parcelles à plus de 80 % d'inadmissibilité
- Pour Ouvert\_01 : 100 % de la surface de la parcelle est admissible (milieu fermé)
- **Ouvert\_01 et Herbe\_03 ont été dissociés.**



## Bio

### Cadrage technique

- Les engagements en CAB ou MAB sont de 5 ans pour les primo déclarants
  
- Principes de basculement CAB/MAB
  - Durée des engagements en CAB/MAB = 5 ans - moyenne du nb années durant lesquelles le SAB-C/M a été versée
  
- Au delà de 5 ans en MAB ou SAB-M, l'engagement est annuel.



# Cahiers d'enregistrement



→ Présentation par Agnès Blais, stagiaire en mai, juin et juillet 2015 au SAGRI



## Animation, Accompagnement



- Principe retenu à l'issue de l'évaluation : il faut privilégier l'accompagnement du début à la fin du contrat.
- Le contexte territorial en Bretagne permet d'envisager un accompagnement des MAEC sur la base des dispositifs existants...
- L'accompagnement des mesures systèmes est une priorité, une partie des mesures systèmes existe en dehors des PAEC (estimation 2015).
- Obligatoire ou optionnel
  - Peu d'obligations : accompagnement phyto pour phyto\_01 et gestion de l'azote pour SPE



## Animation, Accompagnement



- Proposition d'un Pass' MAEC, s'inspirant du Pass'bio, de l'accompagnement en BVAV et de l'animation agricole des Contrats Territoriaux
- La liste des formations proposées fait l'objet d'un marché au niveau régional pour éditer une liste d'interventions et d'intervenants.
- Les porteurs de PAEC adaptent cette liste à leur contexte territorial et la propose aux signataires (partie importante de l'animation des PAEC)
- Les organismes sont financés à hauteur du volume d'activité.



## Animation, accompagnement



- Finaliser une proposition de dispositif pour la prochaine CRAEC (mi-janvier)
- Poursuite de la concertation
  - GT MAEC système le 24/09
  - Rencontre porteurs PAEC 2015 le 25/09
  - Financeurs
- Objectifs et dimensionnement à préciser techniquement et financièrement.



# PAEC 2016



## → Respect du retroplanning :

- Lancement appel à projet en juillet
- Réception des projets mi-octobre
- Validation des PAEC CRAEC mi-janvier

## → Appel à projet 2016 identique à appel à projet 2015 + MAEC GC « cultures légumières et industrielles »

## → Déclarations intention reçues :

- Ria d'Étel, Loch et Sal, Ouest Cornouaille, Baie de Morlaix, Baie de la Forêt, Léguer, Linon, Bas Couesnon, Kerné Uhel, Vilaine Amont, Flume, Ille & Ilet, Trieux & Leff...